

1 SMS pour les abeilles

Du 17 juillet au 15 octobre 2014, participez avec nous à la campagne 1 SMS pour les abeilles, 1 sourire à la vie !

1 SMS pour les abeilles est une campagne de récolte de fonds citoyenne ayant pour but de recréer un environnement sain pour les abeilles et de favoriser une agriculture respectueuse des pollinisateurs. La campagne est organisée par le CARI asbl afin d'aider Bee Life Coordination apicole européenne (www.bee-life.eu) à poursuivre ses objectifs.



Pour participer, c'est très simple et rapide, il suffit d'envoyer le mot MIEL par SMS au n° 4999. Ce SMS vous sera facturé 2 euros, un petit montant qui, de bouche-à-oreille, permettra de faire beaucoup. Il est également possible de faire un don par virement



au compte du CARI : BE55 0682 0176 1744, communication « SMS abeilles ».

En envoyant 1 SMS, vous contribuez à l'action de Bee Life asbl et soutenez ses projets. Cette association regroupe treize organisations apicoles à travers l'Europe. Sa mission est d'informer les pouvoirs publics des risques des pesticides pour les abeilles, notamment les pesticides systémiques. Son projet prioritaire depuis 2007 est d'éviter la mise sur le marché et l'utilisation de molécules toxiques et néfastes pour la santé des abeilles et d'aboutir à une suspension totale des néonicotinoïdes et du fipronil. Bee Life souhaite égale-

ment informer les décideurs de l'impact des autres produits phytosanitaires sur les abeilles afin d'appliquer un schéma adéquat d'évaluation des risques. Elle met également en lumière les problèmes de conflits d'intérêt et de transparence éventuels.

Partagez l'information le plus largement possible... Grâce à votre participation, la défense de l'abeille pourra se poursuivre au niveau européen !

Infos : www.smsabeilles.be
Tél. +32 10 47 34 16



Trophée St-Ambroise

2014 restera une grande édition du Trophée St-Ambroise. Nous avons enregistré la participation de 26 équipes venant de toute la Wallonie et de Bruxelles. Avec les organisateurs, nous étions ainsi près de 150 personnes réunies à Louvain-la-Neuve pour ce grand circuit didactique qui a permis aux futurs apiculteurs de se familiariser avec la pratique. Les échos sont toujours très enthousiastes de la part des participants et des personnes qui font passer les épreuves pratiques (marquage de mâles, désoperculation de cadres, visite de colonies, évaluation de poids, reconnaissance des maladies, allumage d'un enfumoir...). A côté de ces épreuves collectives, la reconnaissance d'éléments photographiés sur le parcours évalue le sens de l'observation des candidats et le questionnaire théorique l'état de leurs connaissances. Dur, dur pour certains...



Mais comme chaque année, chacun repart avec un lot. Le trophée a été remporté par l'équipe de l'Institut apicole de Charleroi, « les butineuses ransartoises ». Cette activité est organisée dans le cadre du programme européen de soutien à l'apiculture.

Retenons de l'édition 2014 de la Foire agricole de Libramont la présence renforcée de l'apiculture. Il y avait le stand du marchand de matériel apicole Bee-distri. Le stand du sucre Couplet a permis aux apiculteurs de découvrir le sucre Beefon-dant pour le nourrissage des abeilles que le CARI a proposé cette année en achat groupé. Jocelyne Collard et Pascal Thonon ont animé avec le sourire celui de l'Union royale des ruchers wallons. Yonel Wautier a mis ses talents à contribution en proposant des dégustations de pâtisseries au miel sur le stand de la Fédération de Luxembourg. Jean-Marie Hoyoux était présent sur le stand de la Province de Liège. Robert Lequeux a présenté ses produits sur le stand de l'agriculture wallonne. La ruchette octogonale du CARI a eu le succès escompté auprès des jeunes et des moins jeunes. Le Prince Laurent est même venu y chercher la reine ! Le dynamisme de l'api-



Jocelyne Collard - Pascal Thonon

culture en Wallonie se marque aussi par ce genre de détails : des stands attractifs animés par des personnes motivées, un regain du secteur commercial, la popularité des abeilles qui éveillent la curiosité du public. Libramont a été l'occasion de découvrir le nouveau ministre de l'Agriculture René Collin qui semble dans la droite ligne de ses prédécesseurs. Il a par exemple déclaré qu'il poursuivra les efforts entrepris par Carlo Di Antonio pour valoriser les produits wallons en particulier par le biais de l'estampille « Agriculture de Wallonie ».



Nouvel arrêté relatif à la lutte contre les maladies contagieuses des abeilles

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement communique la publication au Moniteur belge du 4 juillet 2014 de l'arrêté royal du 18 juin 2014 relatif à la lutte contre les maladies contagieuses des abeilles (modifie l'AR du 7 mars 2007). *Varroa destructor* détecté pour la première fois en Belgique en 1984 s'est répandu depuis à travers tout le pays. Il vient d'être supprimé de la liste des maladies à déclaration obligatoire. Les apiculteurs ne sont plus obligés d'avoir recours à un vétérinaire pour se procurer des médicaments agréés en Belgique et libres de prescription vétérinaire (ApiLifeVar, Thymovar, Apiguard). Pour tous les autres médicaments, le passage par vétérinaire reste obligatoire.

Comme la lutte contre le varroa nécessite une approche intégrée, l'Agence fédérale (AFSCA), en concertation avec toutes les parties concernées, rédigera chaque année un avis de lutte contre cet acarien (type de traitement préconisé et/ou luttés biotechniques à mettre en place). Cet avis sera diffusé par l'intermédiaire des associations apicoles.

La lecture de cet arrêté fait clairement ressortir que seuls les vétérinaires sont habilités à poser le diagnostic d'une maladie des abeilles. L'assistant apicole peut les aider dans leurs fonctions.

En cas de mortalité anormale, aujourd'hui, l'apiculteur doit immédiatement contacter un vétérinaire agréé qui entreprendra un examen et prélèvera des échantillons afin de voir s'il s'agit d'une maladie soumise à une lutte officielle (loque américaine ou européenne, acariose, petit coléoptère des ruches ou *Tropilaelaps*). Si c'est le cas, le vétérinaire de l'AFSCA doit être prévenu et les frais d'analyse seront à la charge de l'Agence pour autant que l'apiculteur soit déclaré.

Publication - AR 18-06-2014 - maladies des abeilles.pdf